



COMMUNE DE RUMEGIES  
DEPARTEMENT DU NORD

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	11	12

Date de la convocation 25 septembre 2024
---

Secrétaire de Séance : Mme MICHEL

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE RUMEGIES**

Séance du 30 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame GHESQUIERE Anne Sophie, Maire.

Présents : GHESQUIERE Anne Sophie, CHOTEAU Benoit, DEBONNET Brigitte, DUROT Sandra, FILMOTTE Christophe, MICHEL Nathalie, ROOSE Maïté, SAVARY Isabelle, THUILLIER Serge, VERHEECKE Fabienne, VIVIER Philippe.

Absents-excusés : LELEU Lucie a donné pouvoir à GHESQUIERE Anne Sophie, BAUDUIN Myriam.

Absents non excusés : DUBOIS Gérald, VANDESOMPELE Julien.

**2024-42 Objet : Accueil Collectif de Mineurs – Tarifs**

Madame le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de modifier la délibération 2024-30 du 27 juin 2024 afin de pouvoir transmettre aux familles des attestations de frais de garde pour crédits d'impôts (les frais de nourriture n'étant pas déductibles)

Les tarifs ne sont pas modifiés, il est juste précisé que la restauration est facturée au prix de 20€ pour la semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide que l'accueil de Loisirs sera facturé aux familles à la semaine comme suit :

RUMEGEOIS	QF > 13 000€	13 000€ > QF > 11 000€	QF < 11 000€
1er enfant	60€ 12€/jour	47,5€ soit 9,50€/jour	35€ soit 7€/jour
	dont 20€ de restauration	dont 20€ de restauration	dont 20€ de restauration
2ème enfant	57,5€ soit 11.50€/jour	45€ soit 9€/jour	32,5€ soit 6,50€/jour
	dont 20€ de restauration	dont 20€ de restauration	dont 20€ de restauration
3ème enfant et au-delà	55€ soit 11€/jour	42,5€ soit 8,50€/jour	30€ soit 6€/jour
	dont 20€ de restauration	dont 20€ de restauration	dont 20€ de restauration

EXTERIEURS	QF > 13 000€	13 000€ > QF > 11 000€	QF < 11 000€
1er enfant	90€ 18€/jour	80€ soit 16€/jour	70€ soit 14€/jour
	dont 20€ de restauration	dont 20€ de restauration	dont 20€ de restauration
2ème enfant	87.50€ soit 17.5€/jour	77.50€ soit 15.5€/jour	67.5€ soit 13,50€/jour
	dont 20€ de restauration	dont 20€ de restauration	dont 20€ de restauration
3ème enfant et au-delà	85€ soit 17€/jour	75€ soit 15€/jour	65€ soit 13€/jour
	dont 20€ de restauration	dont 20€ de restauration	dont 20€ de restauration

Tarifs pour enfants allergiques ne prenant pas le déjeuner (sur justificatif médical)

RUMEGEOIS	QF > 13 000€	13 000€ > QF > 11 000€	11 000€ > QF
1er enfant	40€ soit 8€/jour	35€ 7€/jour	30€ soit 6€/jour
2ème enfant	37.5€ soit 7.50€/jour	32.50€ soit 6.50€/jour	27,50€ soit 5,5€/jour
3ème enfant et au-delà	35€ soit 7€/jour	30€ soit 6€/jour	25€ soit 5€/jour

EXTERIEURS	QF > 13 000€	13 000€ > QF > 11 000€	11 000€ > QF
	70€ soit 14€/jour	60€ 12€/jour	50€ soit 10€/jour

**TARIFS DE LA GARDERIE** : Matins 1,50€ Soirs 1,50€ Matins et soirs : 3€

Le coefficient familial correspond au Revenu Fiscal de référence du foyer divisé par le nombre de parts.  
Le tarifs Rumegeois s'applique :

- aux enfants dont l'un des parents habite la commune de Rumegies
- aux enfants extérieurs, dont les grands parents sont domiciliés sur Rumegies mais le coefficient familial appliqué est celui des parents.
- Aux enfants, dont l'un des parents travaille sur Rumegies au moment du centre.

Les inscriptions sont définitives et facturées à la semaine. En cas de jour férié pendant le centre, les tarifs seront calculés en fonction du nombre de jours effectifs. En cas d'absence, seul un certificat médical transmis sous 48H permettra un éventuel remboursement.

A compter du centre de Toussaint 2024, les inscriptions, étant limitées aux capacités d'accueil du centre, seront priorisées comme suit :

- Prioritaires : les enfants dont l'un des parents est domicilié à RUMEGIES.
- Puis, les enfants dont les grands parents sont domiciliés sur Rumegies, ceux dont l'un des parents travaille sur Rumegies au moment du centre et les enfants scolarisés à RUMEGIES.
- Enfin s'il reste de la place dans les tranches d'âge : Tous les autres enfants.

Il est précisé que dans chaque type de priorité les dossiers d'inscription sont priorisés par ordre d'arrivée.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Le Maire,



A.S. GHESQUIERE